

FICHE DE RENSEIGNEMENTS**Date de la rentrée : 15 septembre 2025 à 6H45**➤ **CLASSES DISPONIBLES ET OUVERTES : 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}**➤ **DOSSIER A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION**

- 1 copie légalisée de l'acte de naissance
- Relevé de notes du CEPD légalisé
- Tous les bulletins de l'année scolaire écoulée 2024-2025
- Deux (2) photos d'identité récentes
- Deux (2) chemises propres (sous-main)
- Un certificat de scolarité pour les nouveaux élèves inscrits en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

➤ **FRAIS D'INSCRIPTION, D'ASSURANCE, DE SCOLARITE ET KIT****1) Frais d'inscription + assurance**

- 1-1- Elèves provenant des Ecoles Primaires KOUVAHEY = **10.000 F** (Don du carnet de correspondance)
- 1-2- Elèves provenant d'autres établissements = **13000F** (Don du carnet de correspondance)
- 1-3- Classes d'examen - 3^{ème} : **15 000F** (don du carnet de correspondance)
- 1-4- Kit Lacoste + cravate = **4000 F** sur commande et paiement à l'inscription (obligatoire).

N.B. : l'assurance couvre les risques d'accident à l'école et sur le trajet de l'école "Domicile - Ecole, Ecole - Domicile".**2) Frais de scolarité****- En 6^{ème} et 5^{ème} : 125 000F - En 4^{ème} : 130 000F - 3^{ème} : 135 000 F****3) Modalités de paiement**

Classes	6 ^{ème} - 5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Tranches			
1 ^{ère} tranche à l'inscription	65 000	65 000	70 000
2 ^{ème} tranche au plus tard fin novembre	40 000	45 000	45 000
Dernière tranche au plus tard fin février	20 000	20 000	20 000

N.B. :

- *Le respect scrupuleux des tranches ainsi définies est obligatoire.*
- *Les frais d'inscription, d'assurance et d'avance sur écolage déjà encaissés ne sont plus remboursables quels que soient les motifs évoqués en cas de désistement. Une année scolaire entamée est entièrement due.*
- *Une avance d'au moins 30 000F est exigible à l'inscription pour les nouveaux et en ce qui concerne les anciens élèves, elle est exigible avant la reprise des classes pendant les vacances pour garantir sa place. Les anciens élèves doivent conserver leur place pendant les vacances obligatoirement.*
- *Les ordres de renvoi sont communiqués aux parents soit individuellement soit via la plateforme des parents d'élèves*
- *Les bulletins du 1^{er} trimestre sont accessibles au règlement de la 1^{ère} tranche et ceux du 2^{ème} trimestre au solde de la scolarité.*

➤ **DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXAMEN DU BEPC**

- Les dossiers du BEPC doivent être déposés à la Direction du collège au plus tard une semaine avant la rentrée pour les anciens et une semaine après la rentrée pour les nouveaux.

- **Les pièces à fournir :**

- Une copie légalisée de l'acte de naissance
- Une copie légalisée de l'attestation de réussite au CEPD datant de 4 ans au moins

➤ **TENUE SCOLAIRE ET EQUIPEMENT**

1) Tenue scolaire (voir tissu à la Direction Générale)

Garçons : Pantalon kaki avec ceinturon, chemisettes à manches courtes à carreaux verts bouteille + **cravate kaki (voir Direction)**

- Chaussures fermées et propres obligatoirement.

Filles : Jupe longue kaki arrivant au moins au genou + chemisette à manches courtes ou corsage avec manches à carreaux vert bouteille + **cravate kaki (voir Direction)**

- Chaussures propres et fermées obligatoirement

- Coiffure modérée sans mèches et perles multicolores

Garçons & Filles : Lacoste à porter uniquement les mercredis (**obligatoire (voir Direction)**)

N.B. : Le port de téléphone à l'école est prohibé et formellement interdit.

Tout contrevenant s'expose à la rigueur du règlement intérieur. Tout téléphone saisi ne sera remis aux parents qu'à la fin de l'année scolaire en cours. (Règle à tolérance zéro)

2) Equipement

La liste des fournitures sera fournie à l'inscription pour les nouveaux élèves et avec le bulletin du 3^{ème} trimestre pour les anciens élèves.

➤ **PLATFORME DES PARENTS D'ELEVES**

Il est créé au sein de chaque école, par la Direction Générale, une plateforme dédiée aux parents pour la transmission rapide et à temps réel des informations collectives à l'adresse de tous les parents.

A cet effet, les parents sont donc invités à renseigner le formulaire d'inscription en fournissant les numéros de téléphone utiles tout en mettant **en exergue les contacts WhatsApp appropriés.**

➤ **CANTINE SCOLAIRE**

La cantine est ouverte à tous les élèves de l'école.

Elle est obligatoire pour les élèves des jardins, CI, CP1 et CP2.

2500F par semaine / 10 000 F par mois.

➤ **TRANSPORT SCOLAIRE ET SECURITE EN ROUTE**

Le transport des élèves est assuré par les professionnels du transport de la maison à l'école et de l'école à la maison.

Pour les conditions de souscription notamment les frais selon le lieu de résidence de l'enfant (voir la Direction Générale)

La souscription et le paiement se font à la caisse par prépaiement à la caisse par prépaiement hebdomadaire ou mensuel.

Le Collège KOUVAHEY DJIDJOLE fonctionne sous le régime de journée continue.

. REPETITION

Le Collège KOUVAHEY AVENOU n'organise pas de répétition en dehors de l'établissement. En cas de besoin, la répétition doit obligatoirement se dérouler dans le cadre familial, au domicile du parent demandeur. Dans ce cas, la Direction Générale invite les parents d'élèves à s'adresser exclusivement au Chef d'établissement pour disposition à prendre. Le collège KOUVAHEY AVENOU décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette recommandation.